



32230 LADEVÈZE-VILLE
DÉPARTEMENT DU GERS

05 62 09 37 43
mairie.ladevèze-ville@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

S²LO

ID : 032-213201759-20260115-DE_2026_02-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, Mme BOURDIEU Joëlle, M. DUTREY Kévin, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

Procuration(s) :

Date de convocation

09/01/2026

Etaient absent(s) :

Date d'affichage

09/01/2026

Etaient excusé(s) :

M. BOURHIS Sébastien, Mme SAUGER Corinne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOURDIEU Joëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/01/2026

et publication du :

23/01/2026

Numéro interne de l'acte : DE_2026_02

Objet : Autorisation de stationnement pour "Le camion MGN"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voie Publique,

Vu la demande présentée par "Le Camion MGN" en date du 29/12/2025, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour l'installation d'un camion d'outillage sur le parking du point multi-service, une fois par mois,

Considérant que l'occupation du domaine public communal est soumise à autorisation et à redevance, **Considérant** que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs d'occupation du domaine public,

Considérant que le tarif proposé doit être proportionné à l'usage et aux contraintes générées par cette occupation,

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladevèze-ville@wanadoo.fr

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** "Le Camion MGN" à occuper le domaine public communal, à savoir le parking du point multi-service, pour l'installation d'un camion d'outillage, une fois par mois, selon les modalités précisées dans l'autorisation d'occupation du domaine public,
- **Fixe** le tarif annuel d'occupation du domaine public à **50 euros**,
- **Précise** que cette autorisation est valable pour une durée d'un an, renouvelable sur demande du bénéficiaire,
- **Charge** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la notification de la décision à l'intéressé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LADEVÈZE-VILLE
Le Maire, Sylvie THEYE




10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr